



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25/02/2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1er mars 2005

**Motion de soutien à Ingrid BETANCOURT et à son combat pour
un Etat de droit en Colombie**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

Administration Générale**Motion de soutien à Ingrid BETANCOURT et à son combat pour un Etat de droit en Colombie**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le 23 février 2002, Ingrid Betancourt, parlementaire colombienne, a été enlevée dans son pays par les FARC. Depuis, elle est retenue prisonnière, cela fait donc trois ans.

Cet enlèvement est une atteinte grave aux droits de l'homme et une entrave au débat démocratique en Colombie. En effet, avec elle, plus de 3000 autres personnes sont également retenues prisonnières dans ce pays par divers groupes paramilitaires ou de trafiquants de drogue.

L'action d'Ingrid Betancourt en faveur de l'instauration d'une véritable démocratie en Colombie ainsi que pour la justice sociale, contre la corruption et pour la défense des plus pauvres mérite le soutien universel de tous les démocrates.

Près de 300 comités de soutien dans le monde demandent aux élus de voter une motion citoyenne d'honneur afin d'obtenir sa libération.

Par ailleurs, son combat contre les narcotrafiquants est aussi le nôtre. Ainsi, lorsque l'intérêt local est identique à l'intérêt mondial, nous avons légitimité à soutenir cette action.

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)